



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets végétaux

Question écrite n° 27839

Texte de la question

M. Dino Cinieri appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les difficultés que rencontrent les entreprises qui collectent et traitent les déchets verts pour ensuite les commercialiser. En effet, pour prendre l'exemple de sa région, Rhône-Alpes, le tonnage des végétaux valorisés a doublé grâce au compostage, méthode la plus utilisée à ce jour. Mais il est paradoxal de constater que malgré la mise en place, sous l'égide de l'ADEME et du conseil régional, de la charte régionale garantissant la qualité des composts, il est difficile d'en assurer une réutilisation, notamment dans le cadre des travaux effectués par l'État et les collectivités locales. Il lui suggère que les appels d'offres émis par les directions départementales de l'équipement en matière de traitement paysager des routes et ouvrages intègrent la possibilité d'utiliser les composts et il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur cette proposition.

Texte de la réponse

Depuis de très nombreuses années, le ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, est très sensibilisé à la protection de l'environnement et au traitement paysager des infrastructures routières nationales. C'est pourquoi dans ce domaine et par l'intermédiaire du service d'études techniques des routes et autoroutes sont publiés des guides méthodologiques et autres supports de nature à aider les collectivités locales à une démarche du même type sur leurs réseaux. Pour ce qui concerne la réutilisation du compost, elle est aujourd'hui possible et prévue dans le cadre d'un marché global de fourniture et travaux, et dans des conditions fixées par les clauses techniques générales relatif aux aménagements paysagers (CCTG n° 35).

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27839

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8359

Réponse publiée le : 17 février 2004, page 1240